

Un Belge sur trois est autorisé à travailler à domicile par son patron

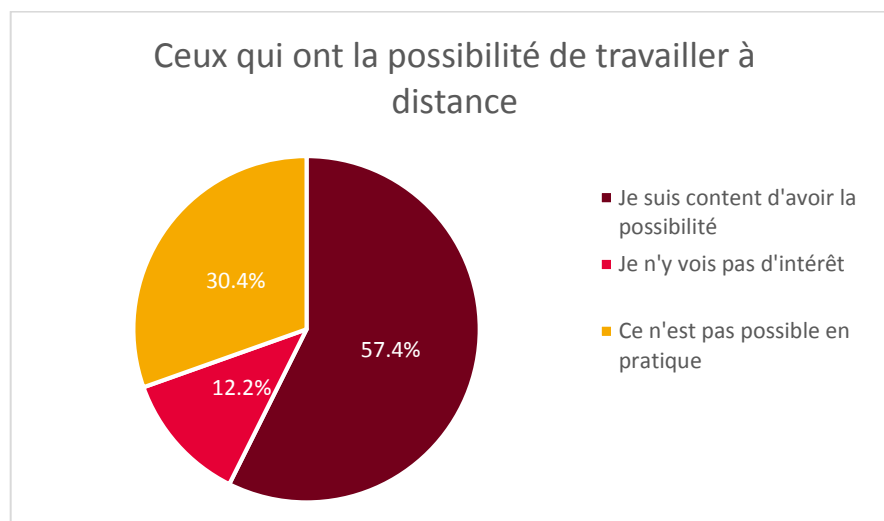
Exemple pratique de l'Agence des Routes et de la Circulation : « le travail à domicile est possible pour de nombreux profils »

- Un tiers des travailleurs belges reçoivent l'autorisation de travailler à domicile de la part de leur patron.
- Parmi ceux-ci, six personnes sur dix sont satisfaites de cette situation, alors que trois sur dix y voient encore quelques difficultés pratiques ;
- Le travail à domicile favorise la mobilité. Les travailleurs qui passent plus de temps dans les transports en commun travaillent plus souvent à domicile. Parmi ceux qui doivent effectuer un trajet de plus d'une heure et demie par jour, un navetteur sur deux travaille à domicile pendant un ou plusieurs jours par semaine ;

Bruxelles, le 19 septembre 2018. SD Worx a publié certains chiffres issus de l'enquête annuelle réalisée auprès de 2500 travailleurs belges. Ces résultats révèlent qu'environ une personne sur trois (30 %) affirme pouvoir travailler à domicile. La Belgique obtient donc de meilleurs résultats que la France (23 %) ou l'Autriche (25 %) et se situe au même niveau que le Royaume-Uni (30 %) et l'Allemagne (31 %). Seuls les Pays-Bas sont mieux placés avec quatre collaborateurs sur dix qui peuvent travailler à domicile. Les entreprises qui prennent sérieusement en considération le travail à domicile tiennent en leurs mains un levier.

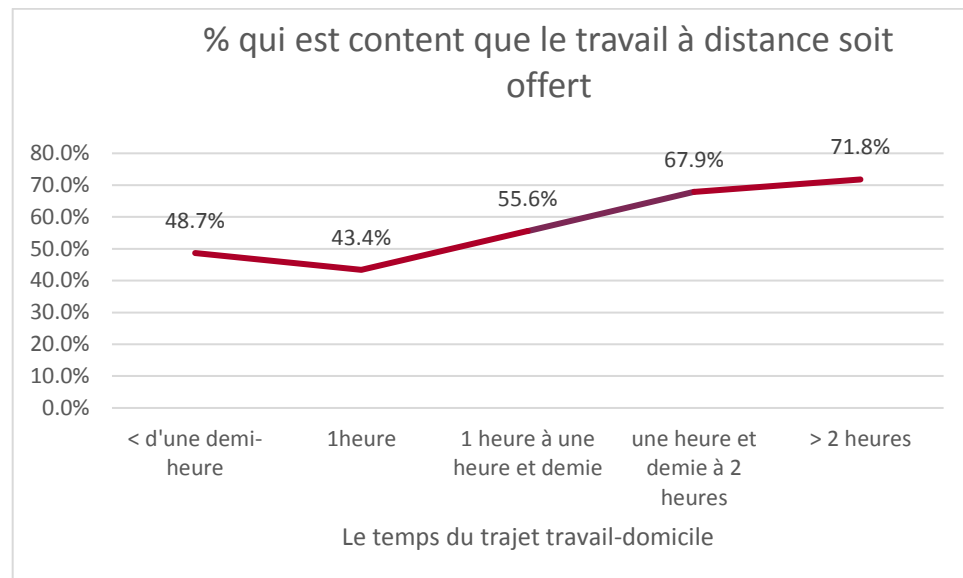
Près de six collaborateurs sur dix sont satisfaits de travailler à distance

En Belgique environ un tiers (30,3 %) des collaborateurs déclarent qu'ils ont la possibilité de travailler à distance. La plupart d'entre eux en sont satisfaits (57 %), mais certains (12 %) n'y voient aucun intérêt (notamment, parce qu'ils n'aiment pas ou parce qu'ils ne vivent pas loin de leur lieu de travail) ou d'autres considèrent que ce système n'est pas possible en pratique (31 %) (par exemple, les travailleurs à la chaîne).



Source : SD Worx, Enquête 2018 auprès de 2500 collaborateurs belges (N=750)

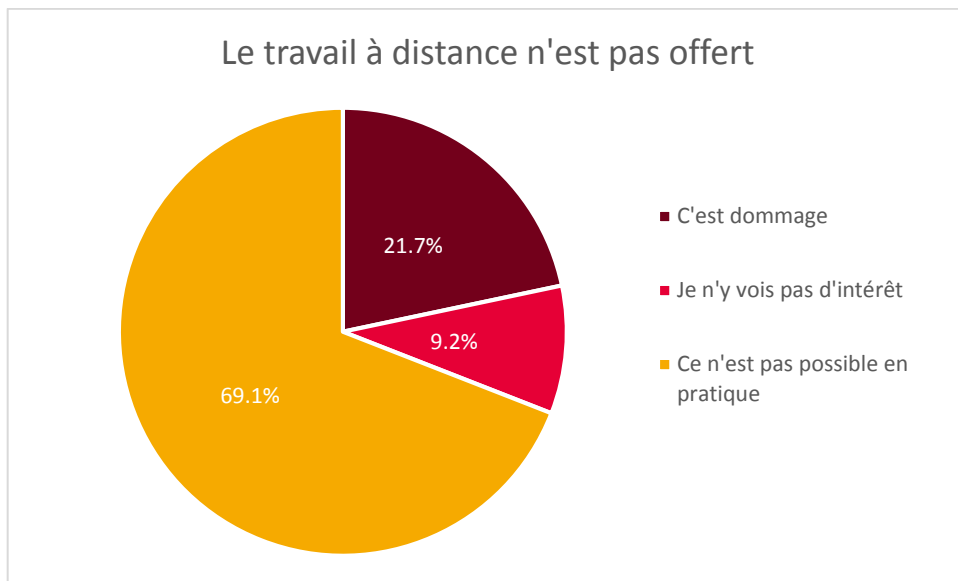
La possibilité d'éviter un long trajet et le gain de temps sont des facteurs de motivation importants. Le télétravail est bien reçu par les travailleurs qui passent beaucoup de temps sur la route. Plus les trajets sont longs, plus le collaborateur est heureux d'avoir la possibilité de travailler à distance.



Source : SD Worx, Enquête 2018 auprès de 2500 collaborateurs belges (N=750)

Les travailleurs qui passent plus de temps sur la route font également meilleur usage de la liberté de pouvoir travailler à distance. Environ la moitié des personnes qui doivent effectuer un trajet de plus d'une heure et demie par jour travaillent à distance pendant un ou plusieurs jours.

Cependant, tout le monde n'est pas autorisé à travailler à distance par son employeur. Parmi ceux qui n'ont pas cette possibilité, 22 % trouvent que c'est dommage, 9 % n'y voient aucun intérêt et 69 % déclarent que ce n'est pas faisable en pratique pour leur emploi. Comme prévu, ce dernier chiffre est plus élevé chez les ouvriers (91 %) que chez les employés (56 %).



« On constate tout de même un pourcentage élevé d'employés qui déclarent que le travail à domicile n'est pas possible en pratique pour leur emploi. Il faut surmonter ces problèmes pratiques : la poursuite de la numérisation des processus ne présente que des avantages, et ce, même en matière d'organisation. Le travail à domicile se fait toujours sur base volontaire et le fait que les entreprises détiennent elles-mêmes ce levier est un point positif qui permet de limiter les déplacements ou de simuler des solutions alternatives », affirme Benoît van Grieken de SD Worx.

L'Agence des Routes et de la Circulation confirme que le travail à domicile est possible pour de nombreux profils

Depuis 2016, l'Agence (flamande) des Routes et de la Circulation est également en train d'élaborer personnellement sa propre vision et politique en matière de travail à domicile et de travail sans bureau fixe.

Geert De Rycke, chef de département de l'Agence (flamande) des Routes et de la Circulation explique : « Nous encourageons le "travail sans bureau fixe" au maximum, pour autant de fonctions que possible. Il n'y a aucune obligation, mais nos collaborateurs reçoivent l'autorisation de travailler à domicile pendant maximum 8 ou 12 jours, en fonction de la nature de la tâche tout en tenant compte de l'importance du client et du bon fonctionnement du service. »

Le travail à domicile accélère la numérisation



Geert De Rycke explique : « *Ce trajet contribue à poursuivre la numérisation de nos processus. Le papier fait place au numérique : par exemple, nous signons les ordres de paiement à distance, ce qui permet un gain de temps et une meilleure efficacité. Le travail sans bureau fixe ou le travail à domicile présentent des avantages flagrants en matière d'organisation, outre le gain de surface de travail.* »

« Le travailleur individuel bénéficie d'avantages indéniables : plus d'autonomie et moins de pression du temps, une meilleure adéquation avec les affaires privées et un meilleur équilibre entre le travail et la vie privée ainsi que la possibilité de travailler de manière plus efficace avec moins de dérangements tout en évitant les embouteillages. Proportionnellement, le télétravail est plus utilisé dans les départements qui se trouvent à Bruxelles, où le temps de trajet est généralement le plus important. La contribution apportée à la société est également évidente : une diminution des déplacements entraîne une réduction des embouteillages. »

À propos de l'enquête

L'enquête Europe LTD est un sondage consacré à cent aspects liés au travail et pertinents en matière de satisfaction, de motivation, d'implication et d'engagement des collaborateurs. L'enquête est menée chaque année en Belgique depuis 2009 sous le nom de SA Belgique, auprès de 2.500 travailleurs belges. En raison de sa croissance internationale, SD Worx a, depuis 2017, étendu cette étude à l'Allemagne, à la France, aux Pays-Bas, à l'Autriche et au Royaume-Uni. Le nombre de travailleurs s'élève à 500 dans chaque pays.

L'échantillon est représentatif des marchés de l'emploi spécifiques locaux et présente la même composition selon le statut (ouvriers, employés et fonctionnaires), le sexe, la région, le régime de travail, la langue, le diplôme et la taille de l'organisation par rapport à la population active au sein des pays concernés.

Envie d'en savoir plus ou intéressé(e) par une entrevue ?

Eva De Schryver, responsable des relations de presse, SD Worx Belgique

M +32 (0)496 02 67 08

Eva.deschryver@sdworx.com

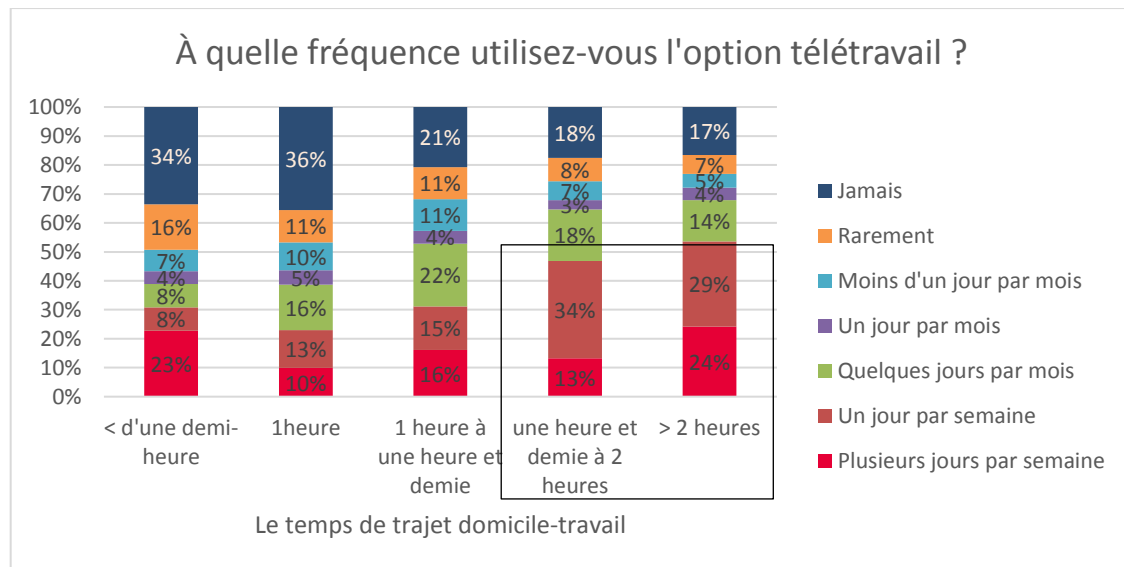
À propos de SD Worx

En tant qu'acteur européen de premier plan dans le domaine du payroll et des RH, SD Worx propose des services de payroll, de RH, de support juridique, de formation, d'automatisation, de conseil et d'externalisation dans le monde entier. Aujourd'hui, plus de 63.000 petites et grandes entreprises dans le monde entier font confiance aux plus de 70 ans d'expérience de SD Worx.

Les 3.900 collaborateurs de SD Worx opèrent dans dix pays : la Belgique (où l'entreprise a son siège), l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Irlande, le Luxembourg, l'île Maurice, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse. SD Worx calcule les salaires d'environ 4,25 millions de travailleurs et a enregistré un chiffre d'affaires de 397 millions EUR en 2016. SD Worx est cofondateur de Payroll Services Alliance, un réseau stratégique mondial de grands prestataires de services de payroll dont les membres traitent un total de 32 millions de calculs salariaux.

Annexes

Graph 1



53 % des travailleurs qui passent plus de deux heures sur la route travaillent à distance pendant un ou plusieurs jours par semaine (47 % pour ceux qui passent plus d'une heure et demie). Ce chiffre revient à 31 % pour les personnes qui mois d'une demi-heure dans les transports.

Parmi les collaborateurs qui ont la possibilité de travailler à distance, 35 % en profitent rarement ou n'en profitent jamais, 12 % prennent un jour ou moins par mois et 16 % utilisent plusieurs jours par mois. Une personne sur cinq prend un jour de télétravail par semaine, tandis que 17 % en profitent plusieurs jours par semaine.